DAAD France
Deutscher Akademischer Austauschdienst
Office allemand d'échanges universitaires

BOURSES

APPEL À CANDIDATURES

Bourses pour un cours de langue allemande à l'université en Allemagne

DESCRIPTIF ET BÉNÉFICIAIRES

1

Ces bourses sont destinées aux étudiants de licence (licence 2 validée ou équivalent, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse), de master et aux doctorants de toutes disciplines qui souhaitent suivre en Allemagne l'un des cours de langue allemande (générale ou spécialisée) et de civilisation.

Les étudiants qui, au moment de leur candidature, sont en dernière année de licence ou équivalent ne peuvent déposer leur candidature que s'ils envisagent de poursuivre leurs études en master ou équivalent.

L'offre de cours, notamment les dates, le niveau linguistique et les thèmes principaux abordés pendant le cours, peuvent être consultés à l'adresse suivante : daad_hsk_kursanbieterliste.xlsx
Les cours doivent être choisis dans cette liste avant de compléter le formulaire de candidature en ligne, dans lequel un menu déroulant vous permettra de les sélectionner.

Les candidats sélectionnés sont inscrits par le DAAD auprès du prestataire du cours choisi en fonction des places disponibles. Les cours sont dispensés en langue allemande et exclusivement en présentiel.

Une commission de sélection se réunit chaque année pour examiner les candidatures. Les principaux critères de sélection sont les résultats scolaires et universitaires ainsi que la motivation des candidats indiquant, de manière convaincante, la nécessité de suivre un cours de langue en Allemagne au regard de leur projet d'études ou de recherche et en rapport avec la discipline étudiée.

DURÉE DU COURS

2

4 semaines de cours (5 jours de cours par semaine en règle générale, 25 heures minimum de cours par semaine), entre juin et septembre 2027. Aucune prolongation n'est possible.

MONTANT DE LA BOURSE

3

La bourse comprend :
• La prise en charge des frais du cours de langue
• La mise à disposition et la prise en charge pendant le cours d'un logement (chambre individuelle de type universitaire, dans une colocation ou un logement privé)

• Une bourse partielle unique de 475 euros
• Le versement d'une indemnité forfaitaire de déplacement spécifique à chaque pays. Vous trouverez ci-après les indemnités de déplacement actuellement en vigueur :
https://static.daad.de/media/daad_de/pdfs_nicht_barrierefrei/im-ausland-studieren-forschen-lehren/daad_reisekostenzuschuesse_stipendiaten.pdf
• Prestations d'assurance maladie, accidents et responsabilité civile privée

La bourse partielle unique de 475 euros ainsi que l'indemnité de déplacement sont transférées directement par le DAAD au prestataire du cours qui les verse en espèces aux boursiers à leur arrivée sur place.

4 ASSURANCE

Le DAAD contracte une Assurance maladie, accident et responsabilité civile privée pour les boursiers.

5 HÉBERGEMENT PENDANT LE COURS

Un hébergement est mis à disposition par le prestataire du cours pendant la durée du cours. Il peut s'agir d'une chambre individuelle de type universitaire, dans une colocation ou un logement privé. L'hébergement pour la durée du cours de langue fait partie de votre bourse ; cela signifie que le DAAD prend en charge les frais d'hébergement. Le non-recours à l'hébergement mis à disposition par le prestataire du cours de langue n'est pas souhaité et ne donne pas droit au versement des frais d'hébergement.

6 CONDITIONS DE CANDIDATURE

• Dans le cadre de ce programme, la bourse ne peut être accordée qu'une seule fois.
• Être âgé de 18 ans minimum au moment de l'entrée en vigueur de la bourse
• Être inscrit dans un établissement supérieur en France au moment de la candidature et pendant toute la durée de la bourse ; les candidats, inscrits au sein d'un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne (dans le cadre par exemple d'un programme de double diplôme, de Joint-Degree, en mobilité Erasmus, à titre privé, etc.) au moment de la candidature et pendant toute la durée de la bourse, ne peuvent pas poser leur candidature.
• Niveau minimum d'études requis : 2 années min. d'études supérieures validées, à l'entrée en vigueur de la bourse
• Les candidats de dernière année de licence ou équivalent doivent confirmer leur intention de poursuivre leurs études en master ou équivalent, soit en l'indiquant clairement dans leur lettre de motivation, soit en téléversant une attestation de leur établissement d'enseignement supérieur en ce sens.
• Les candidats s'engagent à faire preuve de sensibilité à la question du développement durable.
• Le voyage depuis le pays d'origine s'effectue obligatoirement par des moyens de transport à faibles émissions (train, bus/car longue distance).

7 CONNAISSANCE DE L'ALLEMAND

Le niveau minimum requis est le niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) au moment du dépôt de la candidature.
Les candidats joignent à leur dossier de candidature le résultat du test onSET https://www.onset.de/
Les candidats choisissent un cours de niveau B1/B2/C1.

8 DATE LIMITE DE DÉPOT DES DOSSIERS

30 octobre 2026 (23h59)
Candidature en ligne à partir du 1 septembre 2026.
Attention : seules les candidatures complètes (y compris les documents à joindre) seront prises en considération. Aucun document manquant ou complémentaire ne pourra être transmis ou téléchargé après le 30 octobre 2026 (23h59). Il est donc vivement conseillé de déposer sa candidature dès le début du mois d'octobre.

9 PROCÉDURES DE CANDIDATURE

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de déposer une candidature en ligne complète sur le portail de candidature et de nous aider ainsi à traiter les dossiers soigneusement et rapidement en vue de la commission de sélection.
Merci de consulter attentivement les guides de candidature disponibles en PDF sur http://www.daad-france.fr/candidature

ATTENTION
Les cours doivent être choisis dans la liste des cours daad_hsk_kursanbieterliste.xlsx avant de compléter le formulaire de candidature en ligne, dans lequel un menu déroulant vous permettra ensuite de les sélectionner.

Le nom, le prénom et la civilité indiqués dans le formulaire de candidature doivent être rigoureusement identiques à ceux qui figurent sur vos papiers d'identité.

1ère étape (Funding Guide)

• Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (= Hochschulsommerkurse in Deutschland für ausländische Studierende und Graduierte/ University Summer Courses offered in Germany for Foreign Students and Graduates).

ATTENTION : les doctorants ne remplissent pas la rubrique « Status » de la page « Stipendien finden/Finding Scholarships », Ils sélectionnent « Graduierte/Graduates » dans la rubrique « Bewerbungsvoraussetzungen /Application requirements ».
• Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application ») qui vous renvoie vers le portail de candidature du DAAD. Après vous y être enregistré, vous pouvez commencer à déposer votre candidature.

• Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais).

2nde étape (portail de candidature)

• Le dépôt du dossier de candidature se fait exclusivement en ligne sur le portail du DAAD. https://www.mydaad.de
• Le portail de candidature est accessible pour ce programme du **01/09/2026 au 30/10/2026 (jusqu'à 23h59)**.
Le portail ferme automatiquement à la date limite de candidature. Une fois le délai passé, il n'est plus possible de déposer une candidature ou de joindre des documents. Nous vous conseillons vivement de déposer votre candidature en ligne **dès le début du mois d'octobre** afin de pouvoir résoudre les éventuels problèmes techniques qui pourraient survenir lors de la procédure ou de joindre des documents manquants le cas échéant.
En cas de problèmes techniques, veuillez SVP contacter notre service informatique : portal@daad.de (en anglais ou en allemand) et parallèlement Mme Eudine, en joignant des copies d'écran du problème à votre courrier.
• Préparer votre candidature conformément aux instructions données dans les guides de candidature mentionnés ci-dessus.
• Soyez attentif à téléverser l'ensemble des pièces justificatives demandées (cf. ci-dessous). **La rubrique « Compte bancaire » du formulaire de candidature ne doit pas être complétée.**
• À l'issue de la candidature en ligne, un document récapitulatif (« Bewerbungszusammenfassung » / « Application summary ») est disponible sur le portail. Il est exclusivement destiné à vos archives.

ATTENTION
Une fois votre candidature soumise sur le portail, vous devez recevoir un accusé-réception du système. Nous communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.
Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via la messagerie du portail de candidature.
Les dossiers de candidature sont conservés au DAAD. Les données personnelles fournies par les candidats sont sauvegardées par le DAAD et, en vertu des lois de la législation allemande et celle de l'Union européenne, demeurent confidentielles et ne sont utilisées que pour le traitement des dossiers de candidature.

10 PIÉCES A JOINDRE (A TÉLÉVERSER SUR LE PORTAIL DE CANDIDATURE)

Nous vous remercions de ne pas tenir compte de la liste des pièces justificatives figurant sur le portail de candidature allemand du DAAD et de prendre en considération la liste qui suit destinée aux candidats en France :

Documents à téléverser sur le portail

L'original **ET** une traduction en allemand ou en anglais des diplômes, certificats, relevés de notes ou attestations doivent être téléversés.
Les traductions peuvent être réalisées par vos soins.
Les diplômes, certificats, attestations, relevés de notes et traductions peuvent être présentés sous forme non certifiée.
Le bureau du DAAD à Bonn se réserve le droit de vous demander de fournir les documents soumis sous forme certifiée.

• Le formulaire de candidature saisi en ligne,
• Un curriculum vitae sans lacune, détaillant le parcours universitaire (rédigé en allemand à partir du niveau B1 du test de langue fourni, rédigé au choix en français, en anglais ou en allemand pour le niveau A2 du test de langue fourni),
• Une lettre de motivation détaillée présentant la nécessité d'un cours de langue allemande en rapport avec le projet d'études ou de recherche et la discipline étudiée ; **les candidats de Licence 3 ou équivalent** doivent clairement indiquer qu'ils souhaitent poursuivre leurs études en master ou équivalent (motivation rédigée en allemand à partir du niveau B1 du test de langue fourni, rédigée au choix en français, en anglais ou en allemand pour le niveau A2 du test de langue fourni),
• Les relevés de notes/bulletins détaillés des deux dernières années d'études supérieures consécutives. (original **ET** traduction en allemand ou en anglais)
Si, au moment de la candidature, les deux années d'études supérieures n'ont pas encore été validées, fournir tous les justificatifs des résultats détaillés obtenus pendant la période d'études écoulée, à savoir ceux à disposition au moment du dépôt de la candidature **ET** le diplôme de fin d'études secondaires (Bac ou équivalent) avec le relevé de notes (original **ET** traduction en allemand ou en anglais),
• Pour les candidats en master et en doctorat, le dernier diplôme d'enseignement supérieur obtenu et les relevés de notes détaillés correspondants/bulletins (original **ET** traduction en allemand ou en anglais),
• Un certificat de scolarité pour l'année d'études en cours,
• Le test de langue onSET (datant d'1 an au maximum) attestant le niveau d'allemand, obtenu après passage d'un test gratuit auprès d'un lecteur du DAAD. En France, il convient de consulter les sessions de tests proposés par les lecteurs, déjà fixées sur le site du onSET https://www.onset.de/ et de s'y inscrire directement,
Certains instituts Goethe proposent également le test onSET, moyennant une participation de 15€. La liste et les coordonnées des lecteurs du DAAD en France se trouvent sur notre site Internet, à la rubrique « Qui sommes-nous ? ».
Les connaissances requises en allemand doivent être justifiées par les certificats de langue suivants : Test onSET-Deutsch, TestDaF, les certificats de langue de l'institut Goethe, DSD, DSH, Telc Deutsch, ÖSD-Zertifikat.
Pour la participation à des cours de langue spécialisés, le diplôme de l'« Abitur » est également reconnu comme justificatif de niveau de langue.

Le test de langue ne doit pas dater de plus d'un an au moment du dépôt de la candidature (y compris pour le DSH). Les certificats de langue à partir du niveau B2 ou TDN3, obtenu à toutes les parties de l'examen, peuvent dater de 2 ans au maximum.
Les candidats doivent disposer du niveau minimum requis, le niveau A2 du CECRL au moment du dépôt de la candidature. Les débutants ne sont pas acceptés. Ils choisissent un cours de niveau B1, B2 ou C1,
• D'autres documents vous semblant présenter un intérêt pour votre candidature, comme par exemple des attestations de stage, des certificats de travail … (Original **ET** traduction en allemand ou en anglais).

INFORMATIONS IMPORTANTES

11

Dans le formulaire de candidature, les candidats sont invités à formuler 3 choix de cours de niveau B1, B2 ou C1. Ils doivent remplir tous les champs. Les choix de cours exprimés sont pris en considération par le DAAD lors du placement définitif. Néanmoins, les capacités disponibles étant limitées, le DAAD se réserve le droit de choisir un autre cours.
Les choix de cours exprimés dans la demande ont un caractère contraignant. Tout changement de cours est exclu après le dépôt de la candidature.
La bourse pour un cours de langue peut être cumulée avec d'autres bourses du DAAD, à partir du moment où elles ne sont pas attribuées pour la même période. La bourse pour un cours de langue peut être cumulée avec d'autres bourses ou revenus perçus à l'étranger pendant la durée de la bourse.
Le cas échéant, les candidats sont tenus d'en informer le DAAD via le portail de candidature.

Les candidats, inscrits au sein d'un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne (en mobilité ou à titre privé) au moment de la candidature et pendant la durée de la bourse, ne peuvent pas poser leur candidature.

Des conditions particulières s'appliquent aux candidats de nationalité ou de double nationalité allemande ; veuillez SVP contacter Mme Eudine eudine@daad.de pour plus d'informations.

Les étudiants étrangers en mobilité Erasmus en France doivent poser leur candidature dans leur pays d'origine (Le pays d'origine doit aussi être un pays proposant la bourse « Cours de langue »). Ils peuvent néanmoins déposer leur candidature auprès du DAAD France s'ils se trouvent en France depuis au moins un an au moment du dépôt de la candidature.
Le lieu de résidence doit aussi être « la France » depuis au moins un an au moment du dépôt de la candidature.

Les étudiants étrangers (hors mobilités) peuvent déposer leur candidature auprès du DAAD France s'ils sont inscrits régulièrement au sein d'un établissement d'enseignement supérieur en France au moment du dépôt de la candidature et pendant la durée du cours ET y résident depuis au moins un an (en résidence permanente) au moment de la candidature.

Dans le cas contraire, ils doivent poser leur candidature dans leur pays d'origine (Le pays d'origine doit aussi être un pays proposant la bourse « Cours de langue »), option qui leur est aussi accordée même s'ils résident en France depuis un an ou non. Il n'est toutefois pas possible de postuler à la fois en France et dans le pays d'origine.

Une demande de VISA peut s'avérer nécessaire.
Les candidats, éventuellement concernées par la nécessité d'un VISA pendant la durée du séjour, sont invités à se renseigner dans les meilleurs délais sur les dispositions et les conditions à remplir pour obtenir un visa auprès des services du consulat de l'ambassade d'Allemagne.

Une activité professionnelle pendant la durée du cours n'est pas autorisée.

Les candidatures incomplètes et hors délais ne seront pas prises en considération.

ATTENTION
Les résultats sont communiqués vers la mi-mars.
Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez via le portail de candidature, l'acceptation de bourse et la déclaration de consentement, relative à la couverture sociale du DAAD pendant la durée de la bourse en Allemagne.
Vous devez les télécharger depuis le portail de candidature sur votre ordinateur. L'acceptation de bourse ne doit pas être signée. La déclaration de consentement doit être imprimée, complétée et signée.
Ces deux documents doivent être ensuite téléversés depuis votre ordinateur sur le portail de candidature aux endroits indiqués dans un délai de 14 jours après la date d'envoi des documents.
A l'issue de cette procédure, vous devez recevoir un accusé de réception.
A défaut, veuillez SVP contacter notre service informatique : portal@daad.de et parallèlement Mme Eudine. Pensez SVP à vérifier vos SPAM.
Si cette procédure n'est pas finalisée, la bourse ne pourra pas vous être attribuée.

Pour plus d'informations sur la couverture sociale du DAAD, veuillez contacter versicherungsstelle@daad.de

12 RENSEIGNEMENTS

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires
Maison de la Recherche – Sorbonne Université
Catherine Eudine
28, rue Serpente
75006 Paris
Courriel : eudine@daad.de
www.daad-france.fr

Informations complémentaires :

- Vous trouverez les réponses aux questions concernant le programme Cours de langue allemande à l'université en Allemagne ci-dessous : FAQS
- L'offre de cours, notamment les dates, le niveau linguistique et les thèmes principaux abordés pendant le cours, peuvent être consultés ci-après : daad_hsk_kursanbieterliste.xlsx

FINANCÉ PAR

13

Auswärtiges Amt